

FRAIS DE SÉJOUR QUELLE PROCÉDURE SUIVRE ?

CAS 3 : CONTRÔLE MÉDICAL : ABSENCE DANS LOCALITÉ DE RÉSIDENCE ET ABSENCE DANS LOCALITÉ DE SOINS

1

À L'AGENCE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE TA RÉSIDENCE OBTENIR TA FEUILLE DE MISE EN ROUTE

- Rends-toi à l'agence la plus proche de chez toi pour obtenir une feuille de mise en route signée et cachetée par le Responsable d'agence. **Deux cas possibles :**
- Tu as déjà une fiche de rendez-vous : on te délivrera directement la feuille de mise en route.
- Tu n'as pas de rendez-vous : le responsable d'agence demandera l'avis du médecin-conseil avant de te la donner.

2

À L'AGENCE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE LA LOCALITÉ DE SOIN : ENREGISTREMENT ET DOCUMENTS

- Dès ton arrivée, signalle ta présence à l'agence.
- On apposera un cachet « Arrivée » avec la date sur ta feuille de mise en route.
- Tu recevras une fiche de transport cachetée.
- L'agence générera ton bon virtuel de prise en charge et te remettra un code pour aller à la clinique.
- On t'indiquera la durée de ton séjour et la date prévue de ton retour.

3

À LA CLINIQUE CONSULTATION ET MISE À JOUR DE LA FICHE DE TRANSPORT

- Présente ta fiche de transport à la clinique. Elle sera renseignée après ta consultation ou ton soin.
- Si ton séjour doit être prolongé, ton médecin traitant l'indiquera sur la feuille de mise en route.

4

RETOUR AU CONTRÔLE MÉDICAL DE LA LOCALITÉ DE SOIN DÉPÔT ET VALIDATION

- Dépose ta feuille de mise en route et ta fiche de transport.
- L'agence transmettra les informations au contrôle médical pour validation.
- On apposera un cachet « Départ » avec la date sur ta feuille de mise en route et on te remettra un reçu.
- Tu pourras alors rentrer dans ta localité de résidence.

5

REMBOURSEMENT DE TES FRAIS DE TRANSPORT

- Le contrôle médical traitera ton dossier et transmettra les frais de transport à ton agence de résidence.
- Le paiement sera effectué dans un délai maximum de 15 jours.



27 20 25 21 00



relationclients@cnps.ci